

MISSION PERMANENTE DU LIBAN
AUPRES DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
A GENEVE

Rue de Moillebeau 58
1209 Genève

OHCHR REGISTRY

27 MAY 2010

Recipients: *P. Oberoi*

N/Ref. 15/1/29/1 – 157/2010.

La Mission Permanente du Liban auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme, et en référence à sa note no. LW/UH/is en date du 18 février 2010, a l'honneur de lui transmettre ci-joint la lettre du Dr. Salim ELSAYEGH, Ministre Libanais des Affaires Sociales en date du 20 mai 2010, contenant la réponse du Liban sur les mesures prises concernant la résolution no. 12/6 du Conseil des droits de l'homme intitulée: «les droits de l'homme des migrants: migrations et droits fondamentaux de l'enfant».

La Mission Permanente du Liban auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations Internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme, les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 27 mai 2010.



HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
AUX DROITS DE L'HOMME
Palais des Nations
1211 Genève 10

1/4